



VILLE DE MENTON
Direction générale des services
Secrétariat du conseil municipal

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal
du 25 septembre 2018 à 19 heures

Etaient présents :

M. Jean-Claude GUIBAL, Maire,
Président de séance
Mme Martine CASERIO, adjoint au maire
M. Christian TUDES, adjoint au maire
Mme Gabrielle BINEAU, adjoint au maire
M. Yves JUHEL, adjoint au maire
M. Marcel CAMO, adjoint au maire
Mme Monique MATHIEU, adjoint au maire
Mme Nicole ZAPPIA, conseiller municipal
Mme Sylviane ROYEAU, conseiller municipal
M. Jean-Louis NATALI, conseiller municipal
Mme Arielle DAUNAY, conseiller municipal
Mme Isabelle ALMONTE, conseiller municipal

M. Fabrice PINET, conseiller municipal
Mme Habiba PAILLAC, conseiller municipal
M. Franc COMBE, conseiller municipal
M. Florent CHAMPION, conseiller municipal
Secrétaire de séance
Mme Nathalie ROSTAGNI, conseiller municipal
M. Jean-Jacques CLEMENT, conseiller municipal
Mme Danielle VASSALLO-MEDECIN, conseiller municipal
M. Patrice NOVELLI, conseiller municipal
M. Jean-Claude CHAUSSENDE, conseiller municipal
M. Philippe BRIAND, conseiller municipal

Avaient donné pouvoirs :

M. Nicolas AMORETTI à M. Jean-Claude GUIBAL
Mme Patricia MARTELLI à M. Yves JUHEL
M. Jean-Claude ALARCON à M. Fabrice PINET
Mme Sandrine FREIXES à M. Marcel CAMO
Mme Françoise MEFFRE à M. Jean-Jacques CLEMENT
M. Daniel ALLAVENA à Mme Sylviane ROYEAU
Mme Béatrice BIECHEL à Mme Arielle DAUNAY
M. Daniel BORTUZZO à Mme Nicole ZAPPIA

Etaient absents

M. Henri SCANDOLA
Mme Iris FERRARI
Mme Lydia SCHENARDI
M. Thierry GAZIELLO
M. Claude CALVIN

Monsieur Florent CHAMPION est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet au vote le procès-verbal de la séance du 12 juillet 2018 qui est approuvé à **l'unanimité des suffrages exprimés – 27 voix pour, 3 abstentions (MM., Briand, Novelli et Chaussende)**

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Le Conseil, après avoir entendu les rapporteurs, délibère ainsi qu'il suit :

Affaire n°1 : Rapport annuel d'activités présenté par la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française pour l'exercice 2017

Rapporteur : M. le Maire

Prend acte

du rapport annuel d'activités de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française au titre de l'exercice 2017,

Dit que ce rapport sera tenu à la disposition des administrés à la direction générale des services, au secrétariat du conseil municipal.

Affaire n°2 : Fonds de concours de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française Affectation d'une partie du solde

Rapporteur : M. le Maire

A l'unanimité

Prend acte de l'attribution d'un fonds de concours de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française à la commune de Menton pour un montant de 14.126 €,

Affecte ce fonds de concours à l'acquisition d'une balayeuse pour le service « Voirie Environnement Propreté Circulation » pour un montant de 28.252,27 € HT,

Précise que le solde de 11.649,08 € sera prochainement affecté à de nouvelles opérations communales

Affaire n°3 : Subvention exceptionnelle pour l'édition d'un ouvrage historique sur les hôpitaux temporaires de la Grande Guerre dans les Alpes-Maritimes

Rapporteur : Mme Martine CASERIO, adjoint au maire

A l'unanimité

Attribue une subvention exceptionnelle de 3 000 € à l'association Cour et Concours Méditerranéen et Internationaux,

Dit que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal, exercice 2018,

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération.

Affaire n°4 : Mise en place d'un Espace Numérique de Travail (E.N.T.) dans les écoles communales primaires publiques – convention de partenariat avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Alpes-Maritimes (D.S.D.E.N.)

Rapporteur : Mme Sylviane ROYEAU, conseiller municipal

A l'unanimité

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Alpes Maritimes.

Affaire n°5 : Consultation pour la réalisation de travaux d'imprimerie pour la Ville de Menton et pour le Centre Communal d'Action Sociale de Menton – convention de groupement de commandes

Rapporteur : Mme Isabelle ALMONTE, conseiller municipal

A l'unanimité

*.Adopte le projet de convention constitutive du groupement de commandes entre la Ville de Menton et le Centre Communal d'Action Sociale de Menton (CCAS) en vue d'une consultation commune pour la réalisation de travaux d'imprimerie dans laquelle la commune de Menton est désignée comme coordonnateur,
Autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes entre la Ville de Menton et le Centre Communal d'Action Sociale de Menton (CCAS),
Autorise Monsieur le Maire, en tant que pouvoir adjudicateur du coordonnateur du groupement de commandes, à lancer tous les marchés nécessaires dans le cadre de cette opération.*

Affaire n°6 : Mise à jour des modalités d'attribution du régime indemnitaire des agents occupant un emploi fonctionnel

Rapporteur : Mme Gabrielle BINEAU, adjoint au maire

A l'unanimité

*Adopte le principe d'attribution du régime indemnitaire aux agents occupant un emploi fonctionnel,
Dit que la dépense en résultant sera imputée au budget principal, exercice 2018 et suivants.*

Affaire n°7 : Modification de la délibération n°65/18 du 12 avril 2018 portant création du poste de Directeur de la Communication

Rapporteur : Mme Gabrielle BINEAU, adjoint au maire

A l'unanimité

*Décide d'approuver la modification de la délibération autorisant la création du poste de Directeur de la Communication et le recrutement d'un agent contractuel en l'absence de fonctionnaire,
Précise que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits prévus à cet effet au budget principal de la commune exercice 2018 et suivants.*

Affaire n°8 : Modification de la liste des emplois et des conditions d'occupation des logements de fonction

Rapporteur : Mme Gabrielle BINEAU, adjoint au maire

A l'unanimité

Ajoute à la liste des emplois en vigueur, le logement attribué au gardien de la propriété communale Chemin Gléna.

Affaire n°9 : Mise en place de l'engagement de service civique au sein de la collectivité

Rapporteur : M. Christian TUDES, adjoint au maire

A l'unanimité

*Approuve la mise en place du dispositif « engagement de Service Civique » au sein de la Collectivité,
Autorise Monsieur le Maire à demander l'agrément nécessaire auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, à accueillir des volontaires et à signer les contrats d'engagement de Service Civique et les conventions de mises à disposition auprès d'éventuelles personnes morales et à ouvrir les crédits nécessaires pour le versement de l'indemnité complémentaire mensuelle de 107,59 €.*

Affaire n°10 : Recensement de la population – rémunération des agents recenseurs

Rapporteur : Mme Martine CASERIO, adjoint au maire

A l'unanimité

Décide de rémunérer les agents recenseurs selon les modalités suivantes :
○ *attribution d'une indemnité dénommée « indemnité d'agent recenseur », pour la totalité du travail effectué, d'un montant de 1200 € nets (Le montant est susceptible de varier de quelques euros compte-tenu du mode de calcul de la rémunération et des charges),*

○ attribution d'une « indemnité complémentaire d'agent recenseur », d'un montant maximum de 250 € nets. Seront pris en compte pour l'attribution de cette prime la réalisation intégrale de la mission, la qualité du travail accompli, le nombre d'adresses corrigées, la disponibilité auprès d'autres collègues, autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents et dit que les dépenses seront inscrites au budget principal.

Affaire n°11 : Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Mme Gabrielle BINEAU, adjoint au maire

A l'unanimité

Autorise la modification du tableau des effectifs pour l'année 2018,

Dit que les crédits correspondants seront prélevés au chapitre 012 du budget de la Ville – charges de personnel et frais assimilés.

Filière culturelle – Enseignement artistique

- *Création de 2 postes de Professeur d'enseignement artistique de classe normale*

Filière culturelle – Patrimoine et bibliothèques

- *Suppression de 4 postes d'Adjoint du patrimoine*

Filière administrative

- *Création de 16 postes d'Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe*
- *Création de 5 postes d'Attaché*
- *Suppression de 8 postes d'Adjoint administratif*
- *Suppression de 8 postes d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe*

Filière animation

- *Création de 5 postes d'Adjoint d'animation*

Filière Police Municipale

- *Suppression de 1 poste de Chef de police municipale (grade en voie d'extinction)*

Filière médico-sociale

- *Création de 2 postes d'Agent territorial spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles*

Filière sportive

- *Création de 1 poste d'Educateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe*
- *Suppression de 1 poste d'Educateur territorial des activités physiques et sportives*

Filière technique

- *Création de 25 postes d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe*
- *Création de 2 postes de Technicien*
- *Création de 2 postes de Technicien principal de 2^{ème} classe*
- *Création de 1 poste d'Ingénieur*
- *Suppression de 20 postes d'Adjoint technique*
- *Suppression de 1 poste d'Ingénieur en chef*

Affaire n°12 : Convention avec Enedis sur la fourniture d'indicateurs de précarité énergétique

Précariter®

Rapporteur : M. Marcel CAMO, adjoint au maire

A l'unanimité

Autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec Enedis sur la fourniture d'indicateurs de précarité énergétique Précariter® pour une durée d'un an, sans aucune indemnité.

Affaire n°13 : Groupement de commandes Ville de Menton - Département des Alpes-Maritimes – Ville de Roquebrune Cap Martin – Giratoire de la Palmosa – Validation du montant total de l'opération

Rapporteur : M. Marcel CAMO, adjoint au maire

A l'unanimité

*Entérine le montant de la part financière de la commune de Menton, soit 236 129.15 € TTC, correspondant à 30 % du montant définitif des travaux,
Dit que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget principal des années correspondantes.*

Affaire n°14 : Zone d'activités du Haut-Careï : projet de modification du périmètre d'intervention de l'ASL et scission de la parcelle cadastrée section BS n°2

Rapporteur : M. Yves JUHEL, adjoint au maire

A l'unanimité des suffrages exprimés : 29 voix pour, 1 abstention (M. Briand)

Décide de :

*.consulter l'ASL sur l'exclusion des voies de circulation publique et autres espaces et équipements communs de son périmètre de gestion,
.faire intervenir un géomètre-expert en vue de modifier le périmètre d'intervention de l'ASL et de procéder à la scission de la parcelle BS n° 2,
.Inscrire au budget de la commune les dépenses correspondantes,
.du transfert des voies de circulation publiques de la zone d'activité du Haut-Careï dans le domaine public communal,
Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective ces décisions.*

Affaire n°15 : « Citron de Menton » - convention de partenariat avec la CARF et la SAFER en vue de la préservation et la valorisation du foncier agricole

Rapporteur : M. Fabrice PINET, conseiller municipal

A l'unanimité

*Décide d'approuver la convention de partenariat pour l'opération de préservation et de valorisation du foncier agricole avec la CARF et la convention de concours technique avec la SAFER pour l'appréhension des biens sans maître,
Autorise Monsieur le Maire à signer lesdites conventions et tous les documents et actes relatifs à l'opération citée en objet.*

Affaire n°16 : Modification du bail à construction entre la Ville de Menton et la société « Le Logis Familial » représentée par M. Pascal FRIQUET – modification de l'emprise foncière des parcelles BI 229 et 230

Rapporteur : M. Yves JUHEL, adjoint au maire

A l'unanimité

*Décide de modifier le bail à construction entre la Ville de Menton et Le Logis Familial représenté par Monsieur Pascal FRIQUET et notamment sur l'emprise foncière.
Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes afférents à cette modification.*

Affaire n°17 : Réalisation des décors peints du 6 rue du Bastion – Maison Palmero Horace – octroi d'une participation financière de la Ville au Cabinet LVS en tant que syndicat des copropriétaires

Rapporteur : Mme Nicole ZAPPIA, conseiller municipal

A l'unanimité

Autorise Monsieur le Maire à verser une participation financière d'un montant de 9 280 € dans le cadre de la réalisation des décors peints du 6 rue du Bastion – Maison Palmero Horace au cabinet LVS.

Affaire n°18: Compte-rendu des décisions municipales

Rapporteur : M. le Maire

Prend acte

des décisions municipales prises par M. le Maire depuis la séance du 12 juillet 2018 et enregistrées sous les n°236/18 à 296/18.

Question écrite de M. Philippe BRIAND

Lors du débat et du vote du Plan Local d'Urbanisme, nous avons émis des réserves quant à l'emprise des Secteurs de Mixité Sociale envisagée. Conscients de l'outil que peut être le zonage de SMS pour densifier le tissu urbain, réhabiliter l'habitat ou produire du logement social, il nous paraissait néanmoins particulièrement vaste et destructeur de nombreuses maisons mentonnaises.

Le temps semble nous donner aujourd'hui raison. Le secteur du bas Gorbio a été annulé, celui de Jeanne d'Arc revu à la baisse en préservant peut-être, nous le souhaitons, une des maisons emblématiques du Carei. Aujourd'hui, c'est une pétition émanant du secteur Pietra Scritta qui recueille en 10 jours près de 200 signatures afin de préserver des maisons patrimoniales parfaitement entretenues du reste.

Nous en profitons ici pour réitérer nos demandes, M. le Maire, de rediscuter des emprises, de veiller à la préservation de bâtis en rénovant plutôt qu'en réhabilitant comme vous le faites dans la vieille ville dans le cadre du PSMT, d'augmenter la part de logement social dans les secteurs en cours.

M. le Maire

Cette question est illustrée par une page de réseau social où vous présentez cette belle maison vouée à la démolition avec des immeubles aux alentours.

Cela me rappelle les pires moments du vieux monde, vous qui souhaitez soutenir le nouveau monde. La Villa Marie Louis ne sera pas démolie mais au contraire restaurée.

Concernant la maison pignon du secteur Jeanne d'arc – elle sera préservée et maintenue mais vous conviendrez que les bâtiments qui se trouvent derrière ne sont pas les plus représentatifs des bâtiments mentonnais ni les plus significatifs.

Je vois aujourd'hui des fakes news dans cette manière d'alerter les populations.

Et cela m'étonne, car dans le même temps vous vous en prenez aux secteurs de mixité sociale pour dire qu'il y en a trop et mal placés alors que vous savez que les secteurs de mixité sociale sont imposés par le gouvernement dans le cadre d'une règle de compensation pour les communes qui sont carencées, que vous soutenez le gouvernement qui nous impose des quotas de logements sociaux et qui nous taxe à hauteur de 1,2 millions d'euros car nous n'atteignons jamais les 25 % des logements sociaux par rapport au parc de résidences principales et que c'est par ailleurs ce même gouvernement qui nous impose des secteurs de servitude de mixité sociale en les regroupant dans certains quartiers.

Le PLU est un PLU protecteur : 300 maisons et immeubles et tous les jardins sont protégés.

Je note que le 30 juin 2016 vous avez voté le contrat de mixité sociale, la convention habitat multi-site avec l'EPF pour le Bas du Borrigo, la convention habitat pour le périmètre 75 route de Sospel et le 13 avril 2017 la création des ZAD sur les Sœurs Minnet, 75 route de Sospel et périmètre dit Jeanne d'Arc.

J'en conclus que vous dites être d'accord sur la notion de servitude de mixité sociale mais on s'aperçoit que le secteur que vous ne souhaitez pas se situe juste au-dessous de la maison que vous habitez.

M. Briand

Est-ce qu'elle est concernée par ce zonage - NON - Je fais simplement le relais d'un certain émoi dans ce secteur là du zonage.

Certes c'est le gouvernement qui impose des secteurs de servitude de mixité sociale mais c'est quand même la commune qui zone sur telle ou telle partie – Y a-t-il des maisons en désérence ? – NON.

Bien entendu, nous sommes pour ces programmes qui fournissent du logement social comme « Les Phalènes » consacrés à 100% au logement social.

M. le Maire

M. Briand, faites nous des propositions où vous souhaitez voir se créer des servitudes de mixité sociale pour respecter la règle de compensation.

M. Juhel

La Villa Marie Louis ne sera pas démolie - Cf Nice matin du 6 septembre 2018 - une annonce de vente a été publiée : « Cession de la villa Marie Louis – mise en vente par la Ville de Menton – Bâtiment à réhabiliter entièrement ; elle devra être conservée ; aucune démolition ne sera autorisée.... »

Dans le cadre de la concertation concernant le PLU, vous avez remis un texte au commissaire enquêteur :

Vous ne remettez pas en cause les Secteurs de Mixité Sociale et vous avez posé trois questions concernant :

Le secteur n°3 Jeanne d'Arc – vous avez inquiété les gens sur d'éventuelles expropriations sauf que l'emprise du projet ne rentre pas et ne concerne pas la plupart de ces maisons sur les hauteurs mentonnaises car elles se situent en zone rouge.

Il n'y aura aucune expulsion d'autant plus qu'il y a eu 3 cessions à l'amiable avec l'EPF PACA et trois autres à intervenir rapidement.

Secteur 11 : Sentier Jean Moulin – à côté de la Palmosa –

M. le Maire a reçu l'ensemble des personnes concernées et on a regardé avec le commissaire enquêteur dans quelle possibilité on pouvait supprimer ce secteur et donner en contre partie des compensations.

Secteur Piétra Scritta : Il n'y aura pas de démolition mais M. Briand proposez nous 3 autres secteurs car une modification du PLU est en cours et on attend vos propositions.

M. le Maire

M. Briand, comme vous l'a proposé M. Juhel, si vous avez des questions à poser, les bureaux sont ouverts, les adjoints à votre disposition et tout le monde est là pour étudier les dossiers avec vous.

La séance est levée à 20h10.



MENTON, le - 5 OCT. 2018

Le Maire

Jean-Claude GUIBAL